

# PAPRI Pact, DUERP & CSE

Construire, présenter et suivre le plan d'actions santé-sécurité

**À quoi sert ce mémo ?**  
 Objectif opérationnel. Transformer l'évaluation des risques en actions suivies, budgétées et discutées avec le CSE. Le DUERP identifie et hiérarchise les risques ; le PAPRI Pact, ou la liste d'actions pour les entreprises de moins de 50 salariés, planifie les mesures de prévention et permet d'en suivre l'exécution.

Que faut-il retenir tout de suite ?	Quel rôle pour le CSE ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>- &gt;= 50 salariés : PAPRI Pact obligatoire, présenté au CSE pour avis.</li> <li>- &lt; 50 salariés : pas de PAPRI Pact formel, mais liste d'actions dans le DUERP.</li> <li>- Chaque action doit avoir pilote, délai, moyens, indicateur et preuve.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demander DUERP, programme/liste, rapport annuel, indicateurs et budget.</li> <li>- Rendre un avis motivé : favorable, défavorable ou réservé.</li> <li>- Proposer une autre hiérarchie des priorités ou des mesures supplémentaires.</li> </ul>

## Que faut-il produire selon l'effectif ?

Effectif	Document attendu	Contenu minimal	Réflexe CSE
< 50 salariés	Liste d'actions de prévention/protection, consignée dans le DUERP et ses mises à jour.	Actions issues des risques, avec pilote, délai, moyens et suivi. Forme proportionnée aux enjeux.	Demander une présentation claire ; suivre la liste comme un vrai plan d'actions.
>= 50 salariés	DUERP mis à jour + PAPRI Pact + rapport annuel santé-sécurité / conditions de travail.	Mesures de l'année à venir, conditions d'exécution, indicateurs, coûts, ressources, calendrier.	Avis CSE dans la consultation politique sociale ; propositions de priorité ou mesures supplémentaires.

## Que doit contenir un PAPRI Pact solide ?

Brique	Question terrain	Preuve à exiger
Mesure de prévention	Quel risque traité ? L'action agit-elle à la source ?	Lien unité de travail / cotation DUERP.
Modalités d'exécution	Qui fait quoi ? Avec quelle méthode ?	Mode opératoire, devis, consigne, plan d'intervention.
Indicateur de résultat	Comment vérifier que le risque baisse ?	Taux de réalisation, mesure technique, AT/MP, remontées terrain.
Coût estimé	Le budget est-il réaliste et attribué ?	Chiffrage, arbitrage, commande, ressources internes/externes.
Ressources	Quels acteurs internes/externes mobiliser ?	HSE, RH, managers, SPST, maintenance, prestataire.
Calendrier	Quand l'action démarre et se termine ?	Échéance, jalons, relance CSE, statut.

## Quel calendrier appliquer ?

Étape	Action employeur	Réflexe CSE
1. Évaluer	Mettre à jour le DUERP : risques, unités de travail, mesures existantes, situations nouvelles.	Demander versions utiles, données AT/MP, contrôles, RPS, pénibilité, retours terrain.
2. Planifier	Définir PAPRI Pact/liste : priorités, pilotes, délais, moyens, coût, indicateurs.	Vérifier que les risques majeurs ne sont pas repoussés sans justification.
3. Consulter	Présenter DUERP, PAPRI Pact/liste et rapport annuel au CSE lorsqu'il existe.	Questions écrites : avis daté, motivé et annexé.
4. Suivre	Réaliser, contrôler, justifier les retards ou abandons d'actions.	Tableau de suivi : action, pilote, échéance, preuve, observation CSE.

## Quelles questions poser en réunion CSE ?

Documents et prévention	Avis et traçabilité
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le DUERP contient-il une analyse complète et actuelle des risques ?</li> <li>- Les priorités de l'année sont-elles cohérentes avec la cotation ?</li> <li>- Le rapport annuel présente-t-il les actions réalisées et non réalisées ?</li> <li>- Les mesures techniques, EPI, formations et procédures sont-elles à jour ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions sont-elles budgétées, pilotées et datées ?</li> <li>- Les questions du CSE obtiennent-elles une réponse écrite précise ?</li> <li>- Faut-il une expertise ou un appui externe en cas de risque grave/projet important ?</li> <li>- Le PV/avis CSE est-il conservé et joint aux dossiers quand une procédure le demande ?</li> </ul>

## Comment choisir les actions de prévention ?

Critère	Questions simples	Exemples de preuves
Agir à la source	L'action supprime-t-elle le danger ou réduit-elle l'exposition ?	Substitution produit, captage, protection collective, conception poste.
Ne pas déplacer le risque	Crée-t-elle une contrainte ailleurs : TMS, RPS, coactivité, maintenance ?	Analyse d'impact, essai terrain, retour salariés, avis SPST.
Être réaliste	Le délai, le coût et les moyens sont-ils compatibles avec l'activité ?	Budget, commande, planification, responsable nommé.
Être vérifiable	Quel indicateur permettra de dire que l'action fonctionne ?	Mesure, contrôle, taux de réalisation, observations terrain, AT/MP.
Être durable	L'action tient-elle dans le temps et dans le travail réel ?	Procédure mise à jour, formation, maintenance, audit périodique.

## Qui associer et quelles preuves archiver ?

Acteurs à mobiliser	Preuves à conserver
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction/RH : arbitrages, budget, délais et ressources.</li> <li>- HSE/maintenance : faisabilité technique, contrôles, levée des observations.</li> <li>- Managers : organisation du travail, planning, consignes et accueil terrain.</li> <li>- SPST/médecin du travail : avis prévention, données collectives.</li> <li>- Salariés/CSE : travail réel, remontées, visites terrain, priorités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Version DUERP datée + tableau de cotation et unités de travail.</li> <li>- Devis, commandes, plans d'action, consignes, procédures, photos non nominatives.</li> <li>- Émargements, habilitations, attestations, notices de poste.</li> <li>- Rapports de contrôle, FDS, mesures d'exposition, PV d'exercice, levée d'observations.</li> <li>- Avis CSE, réponses employeur, justification des retards et alternatives.</li> </ul>

## Comment passer du risque à l'action ?

Risque DUERP	Action PAPRI Pact/liste	Indicateur	Preuve
TMS / manutention	Aide mécanique, réorganisation flux, formation poste.	Douleurs remontées, observations, AT/MP.	Commande, réception, émargement.
RPS / charge	Analyse charge, arbitrage priorités, points managers.	Alertes, absentéisme, retours collectifs.	Compte rendu, plan charge.
Chimique	Substitution, captage, FDS, notice de poste, EPI adaptés.	Mesures, incidents, conformité stockage.	FDS, contrôle, photos zone.
Incendie	Exercice, levée observations, consignes et équipiers.	PV exercice, délai évacuation, anomalies.	PV, rapport, registre sécurité.
Coactivité	Plan de prévention, accueil, balisage, coordination.	Presqu'accidents, observations terrain.	Plan signé, briefing, contrôle.

## Méthode 3SAFE en 6 verbes

1. Repérer	2. Prioriser	3. Décider	4. Budgéter	5. Consulter	6. Contrôler
Risques réels par unité de travail.	Gravité, fréquence, exposition, urgence.	Mesures à la source et protections collectives.	Coût, ressources, responsable, délai.	Dossier, questions, avis, réserves.	Preuve, indicateur, bilan, mise à jour.

### Point de vigilance formateur

Point 3SAFE. Un bon PAPRI Pact n'est pas une liste de bonnes intentions : c'est un outil de pilotage. Sans responsable, délai, coût, indicateur et preuve, l'action est difficile à suivre et à défendre.

## Documents minimum pour lancer l'analyse

DUERP Version datée, unités de travail, cotation, mesures existantes, risques nouveaux.	PAPRI Pact / liste Actions avec pilote, délai, moyens, coût, indicateur, calendrier et statut.	Rapport annuel Bilan des actions, inéxecutions justifiées, propositions CSE retenues ou non.	Indicateurs AT/MP, contrôles, formation, habilitations, SPST, budget et preuves terrain.
--	---	---	---

## Quels documents demander ou tenir à disposition ?

Document	À quoi il sert	Vérifications rapides
DUERP en vigueur + mises à jour	Comprendre les risques par unité de travail et la hiérarchie retenue.	Risques nouveaux, RPS, TMS, chimique, AT/MP, chaleur, coactivité, salariés vulnérables.
PAPRI Pact ou liste d'actions	Transformer les risques en mesures concrètes.	Action, pilote, échéance, coût, ressources, indicateur, statut, preuve.
Rapport annuel santé-sécurité	Comparer le bilan de l'année écoulée aux actions prévues.	Actions réalisées, reportées, abandonnées ; justification des inexécutions.
Indicateurs prévention / SPST	Objectiver la situation et préparer les priorités.	AT bénins/graves, MP, absentéisme, restrictions, visites, alertes, signaux RPS.
Contrôles et registres sécurité	Vérifier la conformité technique et la levée des observations.	Électricité, incendie, levage, machines, EPI, FDS, formation, habilitations.
Dossier CSE	Prouver l'information, l'avis et le suivi.	Questions écrites, réponses employeur, avis, PV, annexes, tableau de suivi.

## Comment sécuriser l'avis du CSE ?

Avis : que tracer ?	Suivi : que relancer ?
<p>Avant l'avis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demander dossier complet : DUERP, programme/liste, rapport annuel, coûts, calendrier.</li> <li>- Poser les questions par écrit et demander des réponses précises.</li> <li>- Repérer risques sans action, actions sans budget et délais irréalistes.</li> </ul> <p>Formule courte « Après examen des informations transmises le [date], le CSE rend un avis [favorable/défavorable/réservé]. Demandes : [mesures, pièces, délais]. Avis annexé au PV / registre. »</p>	<p>Après l'avis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre les actions critiques mensuellement ou trimestriellement.</li> <li>- Demander preuve : commande, consigne, formation, mesure, réception, contrôle levé.</li> <li>- En cas d'inexécution : justification écrite et impact prévention.</li> <li>- Reclasser les priorités si accident, alerte, réorganisation ou nouvelle exposition.</li> </ul>

## Quel tableau de suivi utiliser ?

Risque / unité	Action retenue	Pilote	Échéance	Coût / moyens	Indicateur	Statut / preuve
Ex. manutention	Aide mécanique + formation gestes utiles	Resp. prod.	30/09	Devis + achat	TMS / observations	En cours / BC
Ex. RPS	Analyse charge + points manager	DRH	15/10	Temps interne	Alertes / absences	À cadrer
Ex. incendie	Exercice évacuation + levée observation	QHSE	31/12	Prestataire	PV exercice	Planifié

## Quelle check-list express avant l'avis ?

Contrôles 1 à 6	Contrôles 7 à 12
<ul style="list-style-type: none"> <li>- DUERP rédigé, daté et cohérent avec les unités de travail.</li> <li>- Programme annuel ou liste d'actions avec priorités claires.</li> <li>- Rapport annuel disponible et relié au PAPRI Pact N-1.</li> <li>- Mesures techniques prévues : conception, maintenance, équipements.</li> <li>- EPI adaptés, fournis, suivis et expliqués aux salariés.</li> <li>- Formations sécurité réalisées ou planifiées : SST, habilitations, postes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures organisationnelles à jour : consignes, RI, fiches poste.</li> <li>- Consultation CSE tracée : questions, réponses, avis, réserves.</li> <li>- Budget et ressources attribués à chaque action critique.</li> <li>- Réponses précises aux questions soulevées par le CSE.</li> <li>- PV/avis annexé aux dossiers lorsque la procédure le demande.</li> <li>- Expertise ou appui externe envisagé en cas de risque grave/projet important.</li> </ul>

## Quand mettre à jour sans attendre ?

Déclencheur	Exemples	Réflexe attendu
Aménagement important	Nouvelle machine, produit, organisation, locaux, horaires, télétravail, coactivité.	Réviser DUERP et action ; consulter CSE si nécessaire.
Information nouvelle	Accident, incident répété, MP, alerte, mesure d'exposition, retour SPST.	Réévaluer le risque et décider mesure conservatoire.
Action inefficace	Indicateur non atteint, récurrence, observation non levée, retour terrain négatif.	Corriger l'action, replanifier, justifier.
Contexte externe	Canicule, évolution technique, réglementation, crise, fournisseur, chantier.	Mettre à jour prévention et consignes.

## Que faire si une action n'est pas exécutée ?

Situation	Réflexe	Trace à conserver
Action retardée	Demander nouvelle date, cause du retard et mesure transitoire.	Réponse écrite, calendrier révisé, preuve de sécurisation.
Action abandonnée	Exiger justification et analyse du risque résiduel.	Avis CSE, motif employeur, action alternative.
Risque aggravé	Demander mise à jour DUERP/PAPRI Pact et action immédiate.	Alerte, constat terrain, plan conservatoire.
Désaccord sérieux	Formaliser un avis réservé/défavorable et solliciter les acteurs utiles.	PV, pièces, inspection/SPST/CARSAT si pertinent.

## Quelles formules prêtes à utiliser ?

Moment	Formulation courte
Demande de documents	Le CSE demande communication du DUERP à jour, du PAPRI Pact ou de la liste d'actions, du rapport annuel, des indicateurs et du calendrier d'exécution.
Avis réservé	Le CSE rend un avis réservé faute de précision suffisante sur les moyens, délais, indicateurs et justifications d'inexécution.
Relance action	Le CSE demande la preuve de réalisation ou, à défaut, une justification écrite et une action transitoire de prévention.
Priorité alternative	Le CSE propose de prioriser [risque/action] au regard de [accident, exposition, gravité, fréquence, contrôle].

## Comment reconnaître un PAPRI Pact exploitable ?

Critère qualité	À voir dans le document
Lien DUERP clair	Chaque mesure renvoie à un risque, une unité de travail ou un facteur d'exposition.
Priorisation expliquée	Les risques graves/fréquents et les obligations non levées apparaissent en premier.
Pilotage réaliste	Responsable identifié, budget ou ressource, date cible et jalons.
Indicateur utile	Indicateur mesurable et relié à la baisse du risque, pas seulement au nombre d'actions.
Bilan assumé	Retards, abandons et propositions CSE non retenues sont justifiés et réexaminés.

## Quels réflexes appliquer et quels pièges éviter ?

Réflexes à retenir	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relier chaque action à un risque DUERP et à une unité de travail.</li> <li>- Demander : responsable, délai, coût, ressources, indicateur et preuve.</li> <li>- Distinguer mesures immédiates, actions annuelles et actions pluriannuelles.</li> <li>- Consigner demandes, réponses, avis et réserves dans le dossier CSE.</li> <li>- Réévaluer dès qu'un accident, incident, alerte ou changement d'organisation survient.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas confondre DUERP et PAPRI Pact : l'un évalue, l'autre planifie.</li> <li>- Ne pas accepter une action sans pilote, budget ou date.</li> <li>- Ne pas laisser les actions non réalisées disparaître du bilan annuel.</li> <li>- Vérifier seuils d'effectif et dispositions conventionnelles applicables.</li> <li>- Protéger données personnelles et médicales dans les annexes CSE.</li> </ul>

## Quelle base réglementaire citer ?

Références / réglementation / recommandations
<p>Code du travail - socle général</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L4121-3-1 : DUERP, PAPRI Pact &gt;= 50, liste d'actions &lt; 50, conservation.</li> <li>- R4121-1 et R4121-2 : transcription et mises à jour DUERP / plan d'actions.</li> <li>- R4121-4 : modalités d'accès au DUERP.</li> <li>- L2312-27 : rapport annuel, PAPRI Pact et propositions du CSE lors de l'avis.</li> <li>- L2312-5 : attributions CSE et présentation de la liste d'actions dans les entreprises concernées.</li> </ul> <p>Sources institutionnelles / branche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- INRS - Document unique d'évaluation des risques : méthode DUERP / plan d'actions / PAPRI Pact.</li> <li>- Accord du 18 juin 2024, art. 19 : référence de branche à vérifier selon l'IDCC et le champ d'application.</li> </ul>

Support pédagogique - ne remplace pas une analyse conventionnelle, sectorielle ou un conseil juridique individualisé. Vérifier les accords d'entreprise, l'IDCC applicable, les usages et les mises à jour Légifrance/INRS.

## Mini-trames de relance à copier

<p>Demande de compléments</p> <p>« Pour rendre un avis éclairé, le CSE demande la transmission du DUERP à jour, du PAPRI Pact/de la liste d'actions, du rapport annuel, des coûts, indicateurs et échéances. »</p>	<p>Inexécution / retard</p> <p>« Le CSE demande la justification écrite du retard ou de l'abandon de l'action, l'évaluation du risque résiduel et la mesure transitoire retenue. »</p>
--	--